

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe éposé/Reçu le

Réservé au Moniteur belge



23 MARS 2018

au greffe du tribunal de commerce francosfidife de Bruxelles

N° d'entreprise : 0506.682.666

Dénomination

(en entier): JMT Automobile

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle

Adresse complète du siège : Avenue Louise 149 boîte 24, 1050 Ixelles, Belgique

Objet de l'acte :

- 1) Par décision du tribunal de commerce francophone de Bruxelles, en date du 31/10/2016, il a été décidé de rapporter la faillite. Le jugement a été déposé au greffe du tribunal de commerce francophone de Bruxelles.
- 2) L'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 mars 2018 accepte de transférer le siège social de la société au 100, Chaussée de Forest à 1060 Saint-Gilles/Bruxelles. Cette modification prendra effet à partir du 01/01/2018.

Jean Marc Tibodo Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).